



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**08-03-2019-07**

Date de convocation le 05/03/2019

Nombre de conseillers en exercice : 12  
Présents : 11  
Procuration : 1  
Votants : 12

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 08 mars 2019**

Le huit mars deux mil dix neuf à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Étaient présents** : Mmes BAZIARD, ETCHART, LOQUET, et PALIS ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Pouvoirs**: Mme POLHER Marie donne pouvoir à M. CLAVÉ.

**Secrétaire de séance élu** : M. DUCOS DUCQ.

**OBJET : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2018 » Approbation du projet et du financement de la part communale**  
**Affaire n° 18TE109**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'Energie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **GC lié au 18EX125.**

Monsieur le Président du syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise GROUPEMEENT COPLAND-SUD RESEAUX.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2018 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :

**DÉCIDE** de procéder aux travaux, désignés ci-dessus et charge le Syndicat d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

**APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	14 071.88 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 407.19 €
Frais de gestion du SDEPA	586.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 065.40 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation de la commune aux travaux sur fonds libres	15 479.07 €
Participation de la commune aux frais de gestion (financer sur fonds libres)	586.33 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 065.40 €</b>

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. De plus si la commune finance sa participation aux travaux sur fonds libres, le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur son domaine privé communal.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 12/03/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/03/2019